

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

**Procuration** :

**Convocation en date du 08/07/2022**

**Nombre de membres en exercice** : 7

**Présents** : 7

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT**

Monsieur le Maire explique que la commune a été contrainte de louer un câble d'une longueur de 90 mètres et d'éléments d'électricité afin de permettre aux festivités de juillet 2022 de se dérouler dans les meilleures conditions.

Afin d'éviter un coût de livraison prohibitif, Monsieur le Maire explique qu'il a demandé à l'entreprise GUIRAMAND de lui livrer gratuitement ce matériel.

Pour le retour du matériel, Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à Jérémy TOUCHE, bénévole au Comité des Fête de la commune, de rapporter le matériel.

Monsieur le Maire propose de rembourser à Mr TOUCHE les frais de déplacements inhérents à ce déplacement : autoroute et carburant.

Le montant s'élève à 152,85 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil à approuver cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la proposition de Monsieur le Maire de rembourser à Monsieur TOUCHE Jérémy les frais de déplacements présentés ci-dessus pour un montant de 152.85 €.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 21 juillet 2022.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

